



Assurez votre style de vie et soyez récompensé pour avoir protégé votre prêt hypothécaire

Obtenez un remboursement de prime pouvant atteindre 1 000 \$* en souscrivant un forfait d'assurance admissible



À la Banque CIBC, nous sommes déterminés à aider les clients comme vous à prendre des décisions financières judicieuses qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Il est important d'envisager une assurance pour votre nouveau prêt hypothécaire, car une bonne protection peut vous assurer de pouvoir conserver le style de vie dont vous et votre famille profitez aujourd'hui, même si votre vie venait à changer.

Pourquoi choisir une assurance CIBC pour votre prêt hypothécaire?



Protection

Protection financière pour votre prêt hypothécaire CIBC au cas où vous ne pourriez plus travailler en raison d'une invalidité, en cas de perte d'emploi involontaire, ou advenant votre décès.



Protection immédiate

Approbation sur-le-champ et protection immédiate si vous répondez « non » aux questions sur l'état de santé dans la proposition et si votre prêt hypothécaire CIBC est approuvé.



Commodité

Vos primes d'assurance s'ajoutent aux versements de votre prêt hypothécaire CIBC et si vous modifiez votre fréquence de versements, les primes seront automatiquement rajustées en conséquence.

Protéger votre prêt hypothécaire peut aussi vous récompenser

Pour une durée limitée, vous pouvez recevoir un remboursement de prime unique allant jusqu'à 1 000 \$* sur un forfait d'assurance crédit de base ou Max admissible pour votre prêt hypothécaire :

Type de forfait d'assurance	Types de protection admissibles	Remboursement de prime		
		Montant du prêt hypothécaire au décaissement		
		100 000 \$ à 299 999 \$	300 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ ou plus
Forfait de base (deux types de protection distincts)	Canada Vie approuve deux des trois types de protection suivants : <ul style="list-style-type: none">Assurance vie;Assurance contre les maladies graves;Assurance invalidité OU Assurance invalidité Plus (selon le cas)	150 \$	400 \$	800 \$
Forfait max (trois types de protection distincts)	Canada Vie approuve trois des types de protection suivants : <ul style="list-style-type: none">Assurance vie;Assurance contre les maladies graves;Assurance invalidité ou Assurance invalidité Plus (selon le cas)	250 \$	700 \$	1 000 \$

Critères d'admissibilité à l'Assurance hypothécaire CIBC

Pour être admissible à l'assurance, vous devez être :

- Résident canadien ;
- Âgé de 18 à 64 ans ; et
- Un emprunteur, un coemprunteur ou une caution du prêt hypothécaire CIBC

L'admissibilité à certaines garanties est assujettie à des modalités supplémentaires. Veuillez demander à votre représentant CIBC les modalités complètes relatives à la protection et à l'admissibilité.

Critères d'admissibilité à l'offre spéciale

Pour être admissible à l'offre d'une durée limitée, vous devez satisfaire à certains critères, notamment les suivants :

- Vous devez faire la demande d'au moins deux types d'assurance crédit différents pour le même prêt hypothécaire et en obtenir l'approbation, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus;
- Votre nouvelle demande de prêt hypothécaire CIBC doit être datée entre le 1^{er} mars 2022 et le 31 mai 2022, et le prêt doit être décaissé d'ici le 31 août 2022 avec un solde minimal de 100 000 \$;
- Les types de prêts hypothécaires admissibles comprennent ceux pour les nouveaux achats, les refinancements et les transferts entrants d'autres institutions financières; et
- Votre forfait d'assurance doit être en vigueur au plus tard le 31 août 2022 et doit rester en vigueur sans qu'aucune demande de règlement ne soit approuvée jusqu'au 31 août 2023, inclusivement.

Si toutes les conditions de l'offre spéciale sont respectées, la Banque CIBC, au nom de la Canada Vie, créditera le compte utilisé pour payer les versements hypothécaires et les primes d'assurance du remboursement de prime applicable d'ici le 31 octobre 2023.

Si vous avez des questions sur l'admissibilité à l'offre ou sur les différents types de protection qui vous sont offerts, communiquez avec votre représentant CIBC dès aujourd'hui.

Des modalités s'appliquent. Le contenu de ce dépliant est fourni à titre informatif seulement et n'est pas exhaustif. L'Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC est assujettie à des modalités, y compris à des conditions d'admissibilité, à des restrictions et à des exclusions (qui sont des situations où les prestations sont limitées ou ne sont pas versées). Les modalités complètes sont décrites dans le certificat d'assurance que vous recevez au moment de la demande. Un exemple du certificat d'assurance est également accessible sur le site cibc.com/francais. Les produits et leurs caractéristiques peuvent changer en tout temps. L'Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC est une assurance crédit collective établie par La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et administrée par la Canada Vie et la Banque CIBC. Vous pouvez joindre la Canada Vie en composant le 1 800 387-4495 ou en consultant le site canadavie.com.

* Toutes les modalités de l'offre spéciale (telles qu'elles sont énoncées dans le certificat d'assurance et dans l'ajout) doivent être respectées pour qu'un remboursement de prime soit versé. Le montant du remboursement de prime versé dépendra du montant de votre prêt hypothécaire au décaissement et du nombre de protections d'assurance crédit distinctes admissibles détenues entre le 31 août 2022 et le 31 août 2023.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC. Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de leur titulaire de marque respectif.